

Les enjeux d'un système de management environnemental (SME)

Mme TRIEK- SADDAR Messaouda,

Enseignante à l'École Supérieure de Gestion et Commerce
Internationale/Koléa

(Ex. EPSECG-Draria)

Résumé

La question environnementale constitue de véritables enjeux pour toutes les formes d'organisations qui désirent s'inscrire dans une logique de développement durable. Enjeux, dans le sens ou la prise en compte des questions environnementales peut contribuer à l'amélioration de l'image de l'organisation, au perfectionnement de ses procédures internes, à la diminution des rejets et des déchets polluants, et plus particulièrement, à un véritable avantage compétitif tant au niveau locale et régional qu'au niveau mondial. Faces à ces enjeux est-il nécessaire de développer des actions et des outils managériaux tel qu'un système de management environnemental et de le faire reconnaître à travers une certification? L'objet de cette étude est d'identifier cet outil de gestion qui est le système de management environnemental sans oublier bien sur la norme ISO14001 y relative et d'exposer les différents enjeux engendrés par l'adoption d'une telle démarche.

Mots clés: Système de management environnemental, environnement, ISO 14001.

ملخص

بات موضوع البيئة يشكل تحديات فعلية بالنسبة لجميع أشكال التنظيمات التي تسعى الى تبني منهج التنمية المستدامة. تظهر هذه التحديات عندما يؤدي الأخذ بالحسبان المسائل البيئية الى تحسين صورة المؤسسة، وتحسين إجراءاتها الداخلية، وتخفيض أو الحد من انبعاث الملوثات والنفايات وبالخصوص عندما يصبح ذلك ميزة تنافسية حقيقية سواء على المستوى المحلي أو الاقليمي أو الدولي. أمام هذه التحديات هل من الضرورة تطوير اجراءات وأدوات ادارية مثل نظام الادارة البيئية والاعتراف به من خلال شهادة؟ الهدف من هذه الدراسة هو التعرف على وسيلة التسيير هذه المعروفة بنظام الادارة البيئية مع التطرق بالتأكيد الى الايزو 14001 المتعلق به، وعرض مختلف التحديات الناجمة عن اعتماد مثل هذا المنهج.

الكلمات المفتاحية : نظام الادارة البيئية، البيئة، ايزو 14001.

Introduction

Au cours de ces dernières années, il a été constaté que tout projet de société, susceptible de permettre la protection et l'exploitation saine de notre environnement au profit des générations actuelles et futures, devait faire du développement un développement durable¹ en associant les trois enjeux indissociables : Il s'agit de l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement, ce dernier a acquis un aspect obligation par rapport au développement humain comme objectif et à l'économie comme moyen.

C'est ainsi, que tout le monde est impliqué pour parvenir à une conciliation des ces trois dimensions du développement durable.

Tenant compte du fait que le développement durable et une nouvelle conception de l'intérêt public, appliquée à la croissance économique afin de prendre en charge les aspects environnementaux de la planète chaque pays dont l'Algérie (à travers ses entreprises et ses institutions) doit s'engager davantage pour sauver notre planète des problèmes de pollution.

Pour ce faire, nombreuses sont les entreprises qui ont choisi la voie du développement durable s'inclinant ainsi devant l'interdépendance entre le développement durable et la protection de l'environnement, afin de pouvoir rejoindre les rangs des entreprises qui règnent sur le marché mondial. Hors, l'intégration d'une approche développement durable devait être assortie d'une politique de gestion environnementale dans leur fonctionnement qui sera concrétisé par le management environnemental.

Dans notre étude, nous allons nous intéresser à un des différents niveaux de management environnemental considéré comme le plus formalisé qui consiste en le Système de Management Environnemental (SME).

Rappelons que le management environnemental ne date pas d'aujourd'hui mais il a fait ses premières apparitions dans les années 1990 comme méthode de gestion et d'organisation de l'entreprise qui vise à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement à évaluer cet impact et à la réduire, cette démarche consiste donc à intégrer l'environnement dans la gestion et la stratégie de l'entreprise.

La problématique suivante nous semble adéquate afin de nous permettre de connaître au mieux cet outil de gestion environnemental :

Quels sont les enjeux d'un système de management environnemental sur le devenir d'une entreprise ?

À partir de cette problématique, il semble nécessaire de définir le système de management environnemental, afin de comprendre les motivations des entreprises à vouloir adopter cette démarche dans un premier lieu et d'exposer par la suite les procédures de mise en place d'un SME dans un second lieu.

Par ailleurs, éviter ou réduire au minimum la pollution et se conformer à la réglementation environnementale est devenue une obligation pour les entreprises et établissements qui sollicitent l'intégration du marché mondial. Pour ce faire, une certification du SME reconnue au niveau international s'avère indispensable. Dans ce contexte, nous allons évoquer le moyen le plus connu pour faire valider un SME de manière officielle : à savoir la norme ISO 14001.

I- Définition d'un système de management environnemental (SME)

Le SME est un outil de gestion interne qui favorise l'intégration précoce d'objectifs écologiques précis dans les autres systèmes de gestion et processus de décision. Il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires. C'est avant tout une technique de management, qui repose sur une approche systématique et des objectifs précis. Cela suppose donc l'engagement des décisionnaires au plus haut niveau hiérarchique. C'est pourquoi un SME s'appuie sur une véritable politique environnementale, point de départ essentiel de la démarche. Le SME est un outil de gestion interne qui favorise l'intégration précoce d'objectifs écologiques précis dans les autres systèmes de gestion et processus de décision. Il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires. C'est avant tout une technique de management, qui repose sur une approche systématique et des objectifs précis. Cela suppose donc l'engagement des décisionnaires au plus haut niveau hiérarchique. C'est pourquoi un SME s'appuie sur une véritable politique environnementale, point de départ essentiel de la démarche. Un SME est un outil de gestion interne qui favorise l'intégration précoce d'objectifs écologiques précis dans les autres systèmes de gestion et processus de décision. Il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires².

Outre cette définition, la norme internationale ISO 14001 énonce que «le SME est une composante du système de management d'un organisme utilisée pour développer et mettre en œuvre sa politique environnementale et gérer ses aspects environnementaux. Un système de management est un ensemble d'éléments liés entre eux utilisés pour établir une politique et des objectifs afin d'atteindre ces derniers. Ce système comprend la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources³»

Un SME est une technique de management concrétisée par un ensemble de mécanismes propres à chaque entreprise qui à son tour peut décider d'adopter ou non un système de management environnemental, ce qui donne à cette démarche l'aspect volontaire et transversale⁴. Il s'agit donc d'un outil créé pour les entreprises ou pour les institutions et qui a pour objet la gestion et/ou l'amélioration de la performance environnementale.

Champ d'application

Le système de management environnemental ne se substitue pas à la législation en matière d'environnement, il la complète en intégrant des procédures nouvelles à la gestion des activités quotidiennes de l'entreprise ainsi qu'en instaurant une approche systématique et formalisée.

Le système de management environnemental n'est pas seulement réservé au monde industriel et aux multinationales, il est aussi accessible aux Petites et Moyennes Entreprises (PME), aux entreprises de services et au secteur public.

Considérée comme une démarche qui repose sur une recherche d'amélioration continue des performances environnementales, qui implique donc une gestion dans le temps, cette dernière doit bien avoir des enjeux pour tous les intervenants de la vie économique.

Objectifs d'un S M E :

Un système de management environnemental favorise l'intégration précoce de l'environnement dans la gestion globale de l'entreprise. Il établit la structure organisationnelle, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources nécessaires.

C'est une technique de management qui repose sur une approche systématique et des objectifs précis, cela suppose donc l'engagement des décisionnaires au plus haut niveau hiérarchique. C'est pourquoi un système de management environnemental s'appuie sur une véritable politique environnementale. Point de départ essentiel de la démarche.

Ainsi, les principaux objectifs du SME sont les suivants⁵:

- Respecter la réglementation avec un dépassement des objectifs initiaux ;
- Maîtriser les coûts déchets par des économies d'énergie et de matière première ;
- Améliorer la performance du système de gestion avec l'introduction d'un nouvel angle critique ;
- Se différencier par rapport à la concurrence ;
- Valoriser l'image de l'entreprise.

Pour une meilleure concrétisation de ces objectifs, chaque entreprise doit procéder systématiquement à l'identification, l'évaluation et prévention des risques environnementaux et ce, en repérant les lacunes dans les processus de production ou de management et en définissant les alternatives possibles qui permettent d'améliorer les performances environnementales.

En plus, la mise en place d'un SME peut donner lieu à d'autres avantages énumérés plus bas.

Avantages pour les entreprises :

Les principaux avantages qu'un système de management environnemental peut offrir pour les entreprises qui optent pour ce procédé de gestion environnemental selon les utilisateurs de la norme ISO 14001 sont⁶:

- Démontrer la conformité aux exigences légales et réglementaires, actuelles et futures ;
- Renforcer l'implication de la direction et l'engagement des employés ;
- Améliorer la réputation de l'entreprise et la confiance des parties prenantes au travers d'une communication stratégique ;
- Réaliser des objectifs stratégiques en prenant en compte les questions environnementales dans la gestion de l'entreprise ;
- Obtenir un avantage concurrentiel et financier grâce à l'amélioration de l'efficacité et à la réduction des coûts ;
- Favoriser une meilleure performance environnementale des fournisseurs en les intégrant dans les systèmes d'activités de l'organisme.

Il y a lieu de signaler que les principaux changements qui pourront avoir lieu portent essentiellement sur les moyens techniques et les moyens organisationnels. Pour cela, les processus de production de l'entreprise peuvent être réaménagés⁷

Avantages pour les responsables

Le SME est l'occasion de donner aux travailleurs des consignes strictes et claires tout en leur déléguant une part de responsabilité et d'autonomie, celle-ci sera d'autant plus grande s'ils ont été associés à la conception et à la rédaction des procédures.

On peut donc synthétiser les principaux avantages pour les responsables dans ce qui suit :

- Faire évoluer l'organisation interne de la société ;
- Faire évoluer les mentalités en développant l'esprit d'initiative et la responsabilisation des travailleurs
- Anticiper les problèmes avant qu'il ne soit trop tard au niveau interne ;
- Changer la culture de l'entreprise en prenant appui sur les résultats environnementaux.

Avantages pour les travailleurs

La mise en place d'un système de management environnemental ne concerne pas uniquement l'environnement, ça peut aussi avoir des motivations très variées, notamment sur l'organisation de travail qui est souvent modifiée⁸.

Deux aspects sont à tenir en compte en ce qui concerne les travailleurs : la qualité de travailleur et celle de syndicaliste.

* La participation au SME offre une série d'avantages pour les travailleurs :

- Recevoir de manière plus régulière des informations justes sur les aspects liés à la santé et à la sécurité ;
- Bénéficier dans certains cas d'une formation complémentaire, de nouvelles fonctions et de nouvelles responsabilités ;
- Favoriser un échange d'information et de bonnes pratiques entre travailleurs ;
- Exercer une influence sur la qualité et la pertinence de la gestion environnementale et sociale de l'entreprise ;
- Jouer un rôle de catalyseur en faisant des propositions au management l'incitant à instaurer un SME.

* Les conditions de participation syndicale au SME :

- Avoir son propre point de vue sur les impacts de l'entreprise sur l'environnement ;
- Développer une politique environnementale autonome basée sur :
 - Les procédés, activités et produits.
 - La formation et l'information.
 - L'emploi.
 - La santé et la sécurité au travail.
 - Les relations avec les autorités, les ONG, la communauté technique et scientifique.

- Faire de propositions d'audits conjoints en fonction des opportunités d'emplois
- Promouvoir l'implication de tous les membres du personnel.

Avantages économiques

La mise en œuvre d'un SME est considérée comme un investissement financier dont les fruits sont la maîtrise des coûts notamment à travers la rationalisation des pratiques⁹ :

- Optimisation des coûts liés à la consommation de l'énergie, d'eau et de matières premières ou à la gestion des déchets ;

- Réduction de certains coûts engendrés par des pollutions du milieu ou des accidents : frais de remise en état de l'environnement, amendes, dommages-intérêts, augmentation des primes d'assurances et des taux d'intérêts bancaires...

Cependant, l'analyse environnementale peut révéler des dysfonctionnements de gestion et donner lieu à une amélioration du contrôle des dépenses : on pourra ainsi optimiser ces coûts liés à la consommation d'énergie, d'eau et de matières premières ou à la gestion des déchets cités supra.

On peut obtenir également un meilleur rééchelonnement des coûts d'investissement, car ils sont intégrés dans un cadre d'amélioration continue. Le management environnemental s'appuie sur des perspectives à long terme, il limite donc les risques de perte d'argent liés à des actions non cohérentes entre elles ou à des erreurs induites par un raisonnement à court terme.

Avantages organisationnels

Sur le plan de fonctionnement interne, le SME apporte une méthode de gestion qui a pour principal avantage d'instaurer une structure au sein de l'organisme : cela permet d'engendrer des gains de temps, de rendement, de compétitivité...

Le SME vise théoriquement à l'amélioration des performances et de la mobilisation du personnel. Il tend à décloisonner les différents services, à mettre en place des méthodes de travail transversales, à donner un sens et une cohérence aux actions entreprises. Ainsi, en permettant de sortir de la routine et en donnant une valeur ajoutée au travail, le SME peut avoir un effet de motivation du personnel. Il permet de libérer un potentiel d'initiative et de valoriser le savoir-faire de chacun. Lorsqu'il rejoint le champ de la sécurité le management environnemental permet également d'améliorer les conditions de travail. Enfin, l'environnement étant un thème fédérateur, c'est un vecteur de communication interne qui peut être porteur.

Avantages administratifs

Le SME implique la prise en compte des exigences législatives et réglementaires et des actions de communication. C'est donc une réponse aux exigences des pouvoirs publics en matière d'impôt environnemental : respect de la réglementation, communication, transparence, maîtrise des risques.....

Le SME permet de mettre en place une bonne gestion de la réglementation et de diminuer les risques pénaux. En cas d'accident, un SME peut se faire valoir devant un tribunal comme preuve des dispositions environnementales prises par la direction.

Avantage en termes d'image

Le SME va au-delà du strict respect des textes législatifs : en menant une politique environnementale volontariste, l'entreprise peut bénéficier d'un retour d'opinion positif.

L'évaluation sociale fait que les clients comme les consommateurs soit de plus en plus sensibles aux actions de protection de l'environnement et de prévention de la pollution.

L'impact en terme d'image de marque permet à l'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés, ainsi que d'établir des relations de confiance avec ses clients et ses partenaires, ce qui induit à terme une baisse des couts de marketing et de relations publics.

Synergies locales

En ce qui concerne les relations externes, le SME est un encouragement à mettre en place des approches partenariales visant à provoquer des synergies entre acteur du territoire : collectivités, industriels, petites entreprises, sous traitants, société civiles...

Cela peut mener à développer des formes de concertation, ou à créer des partenariats techniques et/ou financiers.

Occasion pour l'entreprise de mobiliser et de faire participer les acteurs locaux et les partenaires privés ou publics. En développant ses relations avec les autorités compétentes et l'entreprise pourra bénéficier de conseils, voire de ressources humaines et financières.

Sur un autre plan, la mise en place d'un SME peut être l'occasion de détecter des besoins nouveaux pouvant initier la création de nouvelles activités. A ce titre, cela permet la création d'emplois ou à la réorganisation des ressources humaines. Participer au développement économique local ou professionnaliser et valoriser les métiers sont donc des conséquences possibles d'une telle démarche.

Avantages internes et externes d'un SME

Avantages internes	Avantages externes
Rationalisation de la production /réduction des couts	Compétitive améliorée/avantage concurrentiel
Respects des lois environnementales/sécurité juridique	Meilleur image auprès des clients et du public
Innovation technologique/prévention des pollutions	Meilleur relation avec les autorités/coopération active
Motivation des collaborateurs	Plus de transparence envers les actionnaires, banques, assureurs.

Source : réalisé a partir des données précédentes.

II - Mise en place d'un SME

En vue de l'obtention de la certification iso 14001, l'entreprise doit mettre en place un système de management environnemental (SME).

Quelques soit le type de référentiel, la mise en place d'un SME se fait à travers les étapes suivantes¹⁰ :

1 - Définition d'une politique environnementale

C'est un engagement écrit de la Direction à se conformer aux réglementations et à améliorer de façon continue les résultats environnementaux de l'entreprise. Il doit être porté à la connaissance de l'ensemble du personnel et être accessible à toute personne qui en fait la demande.

2- Analyse environnementale du site

Il s'agit d'identifier les aspects environnementaux induits par l'activité, de réaliser un inventaire des réglementations applicables et d'évaluer les impacts des activités du site, qui sont hiérarchisés. Ceux que l'entreprise peut maîtriser doivent aussi être identifiés.

3 - Etablissement d'un programme

Il s'agit de planifier des actions pour traduire concrètement la volonté exprimée dans la politique environnementale. Des objectifs précis sont définis, ainsi que les mesures à prendre et les ressources à attribuer pour les atteindre : moyens humains, techniques et financiers...

4- Mise en place d'un Système de Management Environnemental

Il s'agit de la mise en place d'une organisation et des structures qui assurent l'efficacité du système. Par exemple, on établira des procédures, on définira les responsabilités et les rôles de chacun, on prévoira les actions de formation ou les modes de communication interne et externe...

5- Mise en œuvre des actions planifiées

Formation, communication, modification des processus de production, mise en place de mesures de réduction des nuisances....etc

6- Contrôle du système et correction des écarts

L'autocontrôle et l'audit interne permettent de surveiller l'évolution des impacts environnementaux¹¹ à l'aide d'indicateurs, d'évaluer la conformité des résultats et de corriger les écarts constatés. Des revues de direction régulières doivent permettre de vérifier que la politique environnementale définie est réalisée en conformité avec ce qui a été prévu. Elles permettent également de renouveler les objectifs et cibles.

7- Validation et rédaction d'un rapport environnemental¹²

On peut également demander à cette étape la certification.

Cela signifie qu'un SME qui respecte les exigences fixées par le texte de la norme peut être certifié ISO 14001¹³.

III - Les normes de référence et la certification

La clarification du concept de management environnemental a suscité une intense activité de réflexion qui a débouché sur la création de normes et d'outils permettant de le mettre en application dans les entreprises et d'en assurer le fonctionnement. Il s'agit essentiellement des normes élaborées au sein du Comité technique 207 de l'ISO et en particulier la norme **ISO 14001** « Systèmes de management environnemental. Spécifications et lignes directrices pour son utilisation » dont la première version remonte à octobre 1996¹⁴.

Il est clair que le SME est un terme indépendant de toute forme de standardisation ou de reconnaissance officielle. Toutefois, il est possible de faire reconnaître un SME de manière officielle. Cette reconnaissance officielle passe par sa certification c'est-à-dire la vérification par un auditeur qualifié que le SME mis en place dans l'entreprise respecte bien un ensemble de pratiques constituant un référentiel¹⁵.

A cet effet, la solution la plus connue est la norme ISO 14001. Cette étape permet d'améliorer le SME grâce au regard extérieur du certificateur et de communiquer auprès des partenaires sur la stratégie environnementale. La norme ISO 14001 n'est autre qu'une solution pour une entreprise de faire reconnaître officiellement son système, en répondant à certaines exigences.

Qu'est ce qu'une certification

C'est une reconnaissance par une tierce partie du respect des exigences de la norme par le SME de l'entreprise. Cette tierce partie est extérieure à l'entreprise et impartiale. La certification est une preuve des qualités organisationnelles et de la capacité à maîtriser les risques liés aux activités au sein de l'entreprise.

La certification est réalisée sous forme d'audits ; le tiers joue un rôle essentiel car il est le garant du respect des exigences du référentiel. Il contribue également à l'harmonisation des démarches de management environnementales au sein des divers secteurs économiques ; qui sont appelé certificateurs.

La certification a une durée de validité, au-delà de laquelle un nouvel audit est nécessaire. Cette certification a un coût mais elle constitue une garantie pour l'entreprise. Elle peut être valorisée par des communications dans la presse ou dans les rapports annuels mais ne peut figurer sur les emballages des produits, elle n'est pas un label.

Etre certifié n'est pas une obligation, ni une nécessité, on peut tout à fait mettre en place une démarche de management environnementale en se référant aux normes existantes sans pour autant investir dans une certification.

Une fois que l'organisme aura mise en place un SME répondant aux exigences de l'ISO 14001 et qu'il en aura acquis une certaine expérience sur une période suffisamment longue (trois à six mois en général, et après réalisation concluante d'un audit interne) il pourra faire appel à un organisme de certification par tierce partie.

À l'issue du processus de certification, l'entreprise se voit délivrer un certificat, et est inscrite dans un registre ou répertoire publié par l'organisme de certification. La plupart des certificateurs procèdent une fois par an à des audits de surveillance. La validité usuelle d'un certificat d'enregistrement est de trois ans. Au-delà de trois ans, il est procédé à un nouvel audit complet pour le renouvellement de la certification. Après la certification, les entreprises doivent montrer qu'elles continuent à satisfaire aux exigences de la norme. Si tel n'est pas le cas, la certification peut être annulée.

Pourquoi un ISO 14001 dans l'entreprise ?

Instauré en 2003, l'ISO est en évolution continue et son champ d'application est de plus en plus élargie : les activités industrielles en premier lieu et aussi les activités non productives et même le secteur public comme il a déjà été signalé supra.

La norme ISO est considérée comme le modèle de référence, le standard le plus abouti dans le cadre de la gestion environnementale¹⁶. Elle est élaborée par l'organisation internationale de normalisation (International Organisation for Standardization- ISO) et appartient à la série des normes génériques ISO 14000 dédiées à l'évaluation du système de management environnemental de toute organisation quels qu'en soient la taille la nature du produit et le secteur d'activité¹⁷.

Les arguments à retenir pour la présence d'ISO dans une entreprise sont :

- l'ISO est une norme internationale ;
- La norme n'exige pas le rapport environnemental ;
- Répondre aux attentes des clients qui exigent une reconnaissance et une maîtrise des impacts environnementaux de l'entreprise ;
- La certification peut être utilisée dans la communication externe vers les clients, les pouvoirs publics les riverains, le publics, les banques et assurances ;
- Il s'agit pour beaucoup d'un prolongement matériel de la norme de qualité ISO 9001¹⁸ vers une stratégie de qualité totale du management incluant la même ISO 14001¹⁹.

Les inconvénients de la norme ISO 14001

Les deux principaux inconvénients liés à la mise en place d'un SME selon la norme ISO 14001 sont le coût et le temps à consacrer à la mise en place et à la gestion d'un tel système (réalisation de l'état des lieux, détection des non-conformités, définition des programmes d'actions, suivi, rencontre des différents consultants, formations, campagnes de sensibilisation, etc.)²⁰.

En effet, le temps à consacrer par une entreprise en vue d'être certifiée dépend de nombreux facteurs tels que la situation de départ de l'entreprise, la disponibilité des ressources et des compétences, l'engagement de sa direction, la culture de l'entreprise, etc.

Le coût varie d'une entreprise à une autre en fonction de son secteur d'activités et de sa date de création. En effet, le coût de certification d'une entreprise du secteur chimique sera forcément différent de celui d'une entreprise de services. De même pour une entreprise nouvellement créée disposant d'équipements nouveaux comparativement à une ancienne dont le matériel est usé.

Le coût de certification peut parfois constituer un obstacle insurmontable malgré la bonne volonté de l'entreprise et malgré que les investissements à consentir permettront des économies en matière de taxes, de consommation de ressources, etc.

Les principes fondamentaux de la norme ISO.

1- Amélioration de la roue de Deming²¹

C'est l'esprit de la norme ISO 14001, son principe directeur. Réaliser en même temps toutes les actions prévues est bien entendu impossible. Concrétiser le programme d'action petit à petit à un rythme régulier, mais sans stopper les efforts, permet de progresser de manière efficace étape après étape. Croire au retour d'information que le système procure à intervalles réguliers (via les différents indicateurs), l'amélioration des performances du système est continue. Cet effort doit cependant perdurer dans le temps il n'est dès lors pas question de considérer l'audit de certification comme l'étape finale.

Cette amélioration continue tant recherchée peut se faire en y enchaînant les cycles «Plan/ Do/ Check / Act » :

Plan (préparer, planifier) : définir des objectifs et planifier les étapes (analyser la situation présente, fixer les objectifs globaux et des cibles intermédiaires, définir une méthodologie afin d'atteindre ces objectifs).

Do (faire) : Exécuter le plan d'action, déployer les ressources nécessaires et mettre en œuvre ce qui a été décidé/défini.

Check (contrôler, vérifier) : contrôler que les ressources mises en œuvre dans l'étape précédente (Do) et les résultats obtenus correspondent bien à ce qui a été prévu (Plan), sinon mesurer l'écart et identifier les causes des dérives entre les réalisations et les objectifs attendus.

Act (agir, standardiser) : Ajuster les écarts, vérifier que les solutions mises en place sont efficaces dans le temps, rechercher des points d'améliorations tant que le niveau attendu n'est pas atteint.

2- La prévention à la pollution.

Soit la mise en place des actions pour éviter la pollution.

Principe selon lequel il est nécessaire d'éviter ou de réduire les dommages liés aux risques avérés d'atteinte à l'environnement, en agissant en priorité à la source et en recourant aux meilleures techniques disponibles exclusivement aux risques avérés²².

Les techniques en question devraient être à un coût économique acceptable : utilisation de procédés, pratiques, matériaux ou produits qui empêchent, réduisent ou contrôlent la pollution que peut inclure le recyclage, le traitement, les changements de procédés, les mécanismes de contrôle, l'utilisation efficace des ressources et la substitution des matériaux. Les bénéfices potentiels de la prévention de la pollution incluent la réduction des impacts environnementaux négatifs, l'amélioration de l'efficacité et la réduction des coûts²³.

3- La conformité à la législation et d'autres obligations.

La conformité n'est pas exigée pour obtenir la certification ISO 14001, cependant l'organisation doit s'engager à être conforme à la législation dans les plus brefs délais.

Compte tenu de ce qui précède, il apparaît que la norme ISO 14001 ne concerne pas la manière dont une entreprise élimine ou réduit des déchets dangereux, ni la façon dont elle construit ses processus pour plus d'efficacité environnementale. Elle traite de la mise en œuvre, par un organisme d'une structure de management qui garantira, entre autres, que les programmes pour la réduction des déchets dangereux ou chimiques seront appliquées, que les processus seront documentés, que les cibles environnementales seront établies et atteintes. L'objet d'un SME est de constituer une aide aux entreprises lui permettant de mieux gérer leurs impacts environnementaux et améliorer leurs résultats. Il repose sur l'amélioration continue de la performance globale : le but étant de fixer de nombreux objectifs lorsque les premiers sont atteints²⁴.

Conclusion

Il apparaît clairement que l'approche du management environnemental est un élément de base pour répondre aux besoins environnementaux du développement durable et plus particulièrement dans une société soucieuse de préserver son patrimoine naturel, le management environnemental peut être une excellente carte de visite, génératrice d'une image positive. Cette approche, devenue une des exigences externes que subissent les entreprises dans le monde, est matérialisée par la mise en place d'un système de management environnementale, selon la norme ISO 14001.

La mise en place d'un tel système permet à l'entreprise de se conformer aux exigences légales, de réduire les risques, de maîtriser les situations d'urgence et de gagner la confiance des parties intéressées, cette dernière présente certains inconvénients tels que les coûts en temps et en argent de mis en œuvre. Cependant, les coûts de mise en place d'un SME restent relatifs et dépendent de la capacité des entreprises à pouvoir financer une démarche pareille. C'est la raison pour laquelle qu'une des conditions du succès du projet de mise en place d'un SME est l'analyse préalable de ses avantages et inconvénients.

C'est pour autant que, la réussite du projet de certification selon la norme ISO 14001 impose la réunion d'une analyse préalable, d'une bonne planification, d'une communication efficace et d'une distribution équitable des responsabilités.

Pour conclure, si les entreprises et chaque acteur de la société se rendraient compte que la protection de l'environnement commence à leur niveau et que chaque un devrait prendre en main son impact sur l'environnement et prendre conscience de sa responsabilité écologique à travers l'adoption d'une démarche de management environnemental on pourra dire alors que l'adoption d'un système de management environnemental certifié ISO 14001 est une démarche louable pour les entreprises et les établissements qui désirent vivre dans un environnement sain et participer ainsi, à la réduction des risques environnementaux qui menacent notre planète.

Il convient de préciser que le fait qu'un organisme soit doté d'un SME ne garantit pas qu'il n'enfreindra pas les réglementations environnementales ou ne provoquera pas

de pollutions accidentelles, mais, pour les parties intéressées, la mise en place d'un SME est un signe que l'organisme prend au sérieux ses responsabilités face à l'environnement.

Références et bibliographie

- 1- Un développement durable est un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Définition donnée en 1987 par la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU appelée « Commission Brundtland ».
- 2- www.docslide.fr. Le SME –synthèse- par: Eglantine SIMONET consulté le 18 juin 2016.
- 3- ISO 14001, « système de management environnemental – exigences et lignes directrices pour son utilisation » AFNOR. PARIS. 2004. P2.
- 4- L'aspect volontaire de cette démarche suppose l'engagement des décisionnaires au plus haut niveau hiérarchique.
- 5- [www. Management-environnement.com](http://www.Management-environnement.com). Système de management environnemental. Eglantine SIMONET, 2003, consulté le 20 juin 2016.
- 6- www.iso.org/iso/fr consulté le 15 juillet 2016.
- 7- Réduction des émissions des déchets, des risques d'accident de travail et de l'utilisation des toxines dangereux.
- 8- Conditions de travail améliorées ainsi que la motivation des travailleurs.
- 9- Voir ISO 14001, « système de management environnemental – exigences et lignes directrices pour son utilisation » AFNOR, PARIS, 2004.
- 10- [www. Management-environnement.com](http://www.Management-environnement.com). op ci, consulté le 20 juin 2016.
- 11- Impact environnemental : toute modification de l'environnement, négative ou bénéfique résultant totalement ou partiellement des aspects environnementaux d'un organisme.
- 12- Le rapport environnemental est une des formes de rapport. Il consiste - pour une entreprise ou pour une administration - à communiquer un bilan environnemental ou socio-environnemental de ses impacts directs ou indirects, immédiats ou différés, régulièrement mis à jour.
- 13- Toutes les normes ISO sont révisées régulièrement pour s'assurer qu'elles conservent leur pertinence.
- 14- <http://www.techniques-ingenieur.fr/> « mise en place d'un système de management environnemental ». Consulté le
- 15- Organisme International de Normalisation. ISO 14001 « Systèmes de management environnemental Exigences et lignes directrices pour son utilisation », AFNOR, 2004.
- 16- Boiral, O. «L'environnement en management et le management environnemental : enjeux et perspectives d'avenir», dans Aktouf, O., Boiral, O., Mehran, E., Saives, A.-L. « Le management entre tradition et renouvellement » 4ème édition, éditeur Gaëtan Morin, Québec, 2006, p. 419-450.

- 17- Rachid BOUDJEMAA, violence du capitalisme, Développement durable et responsabilité sociétale des entreprises, Edition ALCOM, 2009, P 127.
- 18- La révision de la norme qualité iso 9000 a aligné sa structure sur les normes ISO 14000 ce qui assure leur compatibilité. Ainsi la norme ISO 14001 repose sur les mêmes principes que ceux qui fondent la norme de qualité 9001.
- 19- La tendance actuelle est au développement de système de management qui intègre la qualité.
- 20- Kadri Mouloud, « Le développement durable, l'entreprise et la certification ISO 14001 », *Marché et organisations* 1/2009 (N° 8) , p. 201-215
- 21- Model développé par Walter SHEWHART dans les années 1930 puis réintroduit par le professeur, auteur et célèbre consultant américain en management de la qualité Edwards DEMING qui a formalisé les principes de management et de gestion de la qualité. Pour plus d'information, voir son travail intitulé « qualité, la révolution du management » in *économica*, paris. 1998.
- 22- Voir, www.notre-planete.info/environnement/definition_principe_prevention.
- 23- Voire, www.coursdedroit.net, « le principe de prévention en droit de l'environnement ». et Boiral, O., *Environnement et gestion : de la prévention à la mobilisation*, Les Presses de l'Université Laval 2007.
- 24- Kadri Mouloud, op cit, p. 201- 215.